

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 14 mars 2016

OBJET :

Exercice des compétences déléguées

Rapporteur : M. LE MAIRE
Délibération n° 1

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des compétences qui lui ont été déléguées par délibérations du 19 avril 2014, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a :

1.- accepté le 29 janvier 2016, la convention portant sur des séances de supervision LAEP (Lieux d'Accueil Enfants Parents) entre l'ALFOREAS-IRTS de Lorraine et la ville d'Essey-lès-Nancy.

La convention est établie pour 7 séances de 2 heures pour l'année 2016.

En contrepartie, la ville d'Essey-lès-Nancy versera à l'ALFOREAS-IRTS de Lorraine la somme de 230,53 euros TTC la séance soit 1 613,71 euros TTC pour 7 séances ;

2.- accepté le 2 février 2016, l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition du minibus municipal du 27 avril 2012 proposé à l'association FIGHT FACTORY BOXING.

L'association HANUMAN SPIRIT BOXING est remplacée dans la convention de mise à disposition du minibus municipal du 27 avril 2012 et l'avenant N°1 du 9 juin 2015 par l'association FIGHT FACTORY BOXING ;

3.- accepté le 4 février 2016, la convention portant sur l'organisation de séances d'ateliers arts plastiques à destination des assistantes maternelles et des enfants de 0 à 3 ans, entre Madame Sarah MONNIER et la municipalité d'Essey-lès-Nancy.

La convention est établie pour les séances des vendredis 22 et 29 avril 2016 de 9h30 à 11h00 au Relais Assistantes Maternelles.

En contrepartie, la ville d'Essey-lès-Nancy versera à Madame Sarah MONNIER la somme de 94 euros TTC pour l'ensemble de la prestation ;

4.- accepté le 4 février 2016, la convention sur l'organisation d'un spectacle intitulé « Tête d'œuf » à destination des enfants et de leurs accompagnants, entre la compagnie A L'INSTANT et la municipalité d'Essey-lès-Nancy.

La convention est établie pour la séance du vendredi 1^{er} avril 2016 à 10h00 au Relais Assistantes Maternelles.

En contrepartie, la ville d'Essey-lès-Nancy versera à la compagnie A L'INSTANT la somme de 300 euros pour la prestation ;

5.- accepté le 4 février 2016, la convention portant sur l'organisation d'un atelier découverte de la sophrologie pour les mères entre Madame Elise AL RAIS et la municipalité d'Essey-lès-Nancy.

La convention a été établie pour le 8 mars 2016 de 14h00 à 15h30 à la Maison de la Parentalité.

En contrepartie, la ville d'Essey-lès-Nancy versera à Madame Elise AL RAIS la somme de 75 euros TTC pour la prestation ;

6.- accepté le 4 février 2016, la proposition de renouvellement de l'adhésion de la commune à l'association « ADUL » (Association des Utilisateurs de Logitud).

La commune a acquitté la somme de 270 euros correspondant au montant de la cotisation fixé pour l'année 2016 ;

7.- accepté le 8 février 2016, la convention proposée à Monsieur Thomas SCHAAL dans le cadre des Temps d'Animation Gratuits.

La convention est entrée en vigueur le 22 février 2016 et s'achèvera le 1^{er} avril 2016 inclus.

Monsieur Thomas SCHAAL intervient de 15h45 à 16h30 pour assurer l'encadrement des activités.

En contrepartie de ses prestations, Monsieur Thomas SCHAAL perçoit une rémunération de 20,80 euros TTC de l'heure ;

8.- modifié le 8 février 2016, l'article 2 de la décision 20160126-MBF-1-1-325 portant sur l'animation d'un atelier « Initiation au massage en famille » pour un groupe de grands-parents et leurs petits-enfants entre Madame Corinne MALLET et la municipalité d'Essey-lès-Nancy comme suit :

La convention est établie pour le mercredi 20 avril 2016 de 15h30 à 16h30 au lieu du 6 avril 2016 ;

9.- accepté le 9 février 2016, la convention portant autorisation d'occupation précaire et révocable d'un garage sis 63 rue Roger Bérin, 54270 Essey-lès-Nancy, proposée à Mme Perrine LAFTESS, domiciliée 63 rue Roger Bérin, 54270 Essey-lès-Nancy.

La convention est établie pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} mars 2016.

Le garage est mis à disposition gratuitement. En contrepartie, le bénéficiaire est tenu d'assurer l'entretien du garage ;

10.- retenu le 12 février 2016, l'offre de la société FININDEV, représentée par Monsieur Bernard DELABAN, sise 69 rue Jean Giroux à 34080 MONTPELLIER, pour l'acquisition d'un progiciel d'analyse fiscale.

Les prestations se décomposent en l'achat d'un progiciel pour 700 euros HT, d'une prestation annuelle d'hébergement pour 600 euros HT, et d'une assistance et une maintenance pour 333 euros par an ;

11.- accordé le 12 février 2016, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y fonder une sépulture particulière, une concession de 30 ans à compter du 29 janvier 2016 de 0,64 m², dans l'ancien cimetière.

Cette concession de caverne CAV N°6 est accordée à titre de concession nouvelle moyennant la somme de 142 euros ;

12.- accordé le 15 février 2016, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y fonder une sépulture particulière, une concession de 30 ans à compter du 15 février 2016 de 2 mètres superficiels, dans le cimetière paysager.

Cette concession de terrain CP N°208 est accordée à titre de concession nouvelle moyennant la somme de 142 euros ;

13.- modifié le 18 février 2016, l'article 9 de l'arrêté municipal du 17 février 2010 portant institution d'une régie de recettes pour l'encaissement des produits de la location des salles municipales comme suit : le régisseur est soumis à un cautionnement de 300 euros conformément à l'article R. 1617-4-IV du Code Général des Collectivités Territoriales ;

14.- accepté le 18 février 2016, l'avenant n°1 à la convention du 5 septembre 2013 de mise à disposition gracieuse de la salle « Club de couture » du foyer Foch, située 74 avenue Foch, proposé à l'association « Ensemble ».

Les parties ont convenu d'un accord commun que la convention du 5 septembre 2013 portant sur la mise à disposition du local situé 74 avenue Foch parviendra à son terme le 19 février 2016 ;

15.- accepté le 18 février 2016, l'avenant n°1 à la convention du 26 septembre 2013 de mise à disposition gracieuse de la salle « Club photo » du foyer Foch, située 74 avenue Foch, proposé à l' « Association des Artistes Ascéens ».

En raison de l'arrêt de l'atelier « Art et Essey » dans la salle « Club de couture » du Foyer Foch organisé par l'association « Ensemble » et de la volonté exprimée par l' « Association des Artistes Ascéens » de poursuivre des activités artistiques dans cette salle, l' « Association des Artistes Ascéens » disposera exclusivement de la salle « Club de couture » et de la salle « Club de photo » pour ses activités artistiques ;

16.- accepté le 22 février 2016, la proposition de renouvellement d'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Meurthe-et-Moselle.

La commune acquittera la somme de 200 euros correspondant au montant de la cotisation fixé pour l'année 2016 ;

17.- accepté le 23 février 2016, la proposition de convention portant sur la prestation son et lumière dans le cadre du festival Essey chantant 2016 entre l'entreprise Média Sonic et la ville d'Essey-lès-Nancy.

La convention est établie pour le jeudi 5 mai 2016 à partir de 8h00 au parc Maringer.

En contrepartie, et sur présentation de la facture, la ville d'Essey-lès-Nancy versera à l'entreprise la somme de 1 701,80 euros TTC, somme mentionnée sur le devis, au plus tard dans les 30 jours suivant la prestation.

18. - a institué une régie d'avances pour le paiement de l'acquisition des catégories de biens et de services suivantes :

- Frais de formation
- Abonnements
- Renouvellement de noms de domaine
- Billets en ligne
- Matériel informatique et téléphonique
- Logiciels et applications informatiques
- Matériel électronique
- Matériel photo, audio et/ou vidéo
- Outillage et matériel professionnel
- Mobilier
- Fournitures techniques et d'entretien.

Ces dépenses pourront être imputées en section de fonctionnement ou d'investissement.

Cette régie sera installée à l'Hôtel de Ville d'Essey-lès-Nancy, place de la République.

La régie fonctionnera toute l'année.

Les dépenses désignées ci-dessus seront réglées par carte bancaire sur place ou à distance à la commande par Internet.

La carte bancaire sera domiciliée sur un compte de dépôt de fonds au Trésor ouvert au nom du régisseur ès qualité.

Le montant maximum de l'avance mensuelle à consentir au régisseur est fixé à 1 220 euros.

Le régisseur est tenu de verser au comptable du Trésor d'Essey-lès-Nancy, place de la République à Essey-lès-Nancy, la totalité des pièces justificatives de dépenses à la fin de chaque mois.

Le régisseur est dispensé de cautionnement conformément à l'article R.1617-4-IV du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité conformément à la réglementation en vigueur ;

19. – accordé le 25 février 2016, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y conserver une sépulture particulière, une concession de 30 ans à compter du 2 février 2016 de 2 mètres superficiels, dans l'ancien cimetière.

Cette concession de terrain NORD SUD N°10 est accordée à titre de renouvellement moyennant la somme de 142 euros ;

20. – accepté le 29 février 2016, la proposition de remboursement complémentaire portant sur le bris d'une vitre de l'école élémentaire de Mouzimpré survenu le 5 mars 2015 pour un montant de 273,72 euros ;

21. – accepté le 29 février 2016, la convention de mise à disposition gracieuse d'un local communal, situé au rez-de-chaussée de la Maison de la parentalité sise 2 allée du 19 mars 1962 à Essey-lès-Nancy, les lundis matins afin d'organiser des permanences de la protection maternelle et infantile, proposée au Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle.

La convention prendra effet à compter du 4 avril 2016 jusqu'au 4 avril 2018 ;

22. – accepté le 29 février 2016, la convention portant sur l'organisation d'un atelier photos sur les émotions pour les parents, grands-parents et enfants, entre Monsieur Thomas AKREMANN et la municipalité d'Essey-lès-Nancy.

La convention est établie pour le lundi 4 avril 2016 de 9h30 à 10h30 à la Maison de la Parentalité.

En contrepartie, la ville d'Essey-lès-Nancy versera à Monsieur Thomas AKREMANN la somme de 30 euros TTC pour la prestation ;

23. – accepté le 1^{er} mars 2016, la convention de valorisation des archives communales de la ville d'Essey-lès-Nancy proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle.

Le Centre de Gestion met à la disposition de la ville d'Essey-lès-Nancy un agent de son service de valorisation des archives communales pendant une durée de 27 jours ouvrés dans l'année 2016. Le coût de la mission a été estimé à 5 940 euros ;

24. – accepté le 1^{er} mars 2016, la convention de valorisation des archives communales de la ville d'Essey-lès-Nancy proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle.

Le Centre de Gestion met à la disposition de la ville d'Essey-lès-Nancy un agent de son service de valorisation des archives communales pendant une durée de 34 jours ouvrés dans l'année 2017. Le coût de la mission a été estimé à 7 480 euros ;

25. – abrogé le 2 mars 2016, la décision du 23 novembre 2015 relative à la mise à disposition des vestiaires et des terrains de football de la ville.

- accepté l'avenant n°2 à la convention du 28 février 2008 portant sur l'utilisation des vestiaires et des terrains de football proposé par la Ville d'Essey-lès-Nancy.

Le club satisfera à toutes les obligations auxquelles les locataires sont ordinairement tenus. A savoir, l'association prendra à son compte les charges relatives à la distribution de l'eau, l'enlèvement des ordures ménagères, l'électricité et le coût de ses consommations téléphoniques.

La commune versera une subvention de fonctionnement chaque année à l'association destinée à l'aider à régler ses charges. Cette subvention a été fixée à 8 500 euros pour l'année 2016 sur la base des fluides consommés.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe et Moselle le 17 Mars 2016.

Pour Extrait



**Michel BREUILLE,
Maire**

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2016

tenu sous la présidence de
de Michel BREUILLE Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	25
- Nombre de votants :	28
- Convocation du Conseil Municipal le :	04 mars 2016
- Convocation distribuée le :	04 mars 2016
- Affichage du compte-rendu le :	18 mars 2016
- Affichage du procès-verbal le :	13 mai 2016

PRESENTS

- MME SIMONNET, M. LAURENT, MME DEVOUGE, MME CADET, M. THOUVENIN, MME COLME, M. VOGIN Adjoints.
- MME LEDROIT, M. FRANIATTE, MME GEORG, M. PERNOSSI, MME SAGET, M. HOFFER, MME CLAIR, M. ROSSIGNON, MME DOLATA, M. GONCALVES, M. LEINSTER, MME MATHIEU, M. RIFF, MME PAGELOT, M. CLOMES, MME POYDENOT, M. CAUSERO Conseillers Municipaux.

POUVOIRS

- M. SAPIRSTEIN à M. PERNOSSI
- M. MARSON à MME GEORG
- M. DI TOMMASO à M. BREUILLE

EXCUSEE

- MME LANZI

SECRETAIRE DE SEANCE

- MME COLME

Pour extrait,



**Michel BREUILLE,
Maire**